



Groupe de travail « Environnement » du 23 avril 2015

COMPTE-RENDU

Participants (par ordre alphabétique) :

- Sébastien ALBINET, BIOTOPE
- Hakima BECHOUA, DRAAF Midi Pyrénées
- Yvain BENZENET, ONEMA
- Jacqueline BESSETTES , chambre d'agriculture Haute Garonne
- Jean Pierre BROUSSE, FDSEA Haute Garonne
- Samuel BREILLER TARDY, direction départementale des territoires du Tarn
- Axandre CHERKAOUI, DREAL Midi Pyrénées
- Nerte DAUTIER, Garante de la concertation
- Lauriane DEJEAN, chambre d'agriculture du Tarn
- Jean François JOFFRE, EGIS eau
- Quentin GAUTIER, DREAL Midi Pyrénées
- Christian GODILLON, DREAL Midi Pyrénées
- Pierre LAPELERIE, Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet
- Alain LOPEZ , Conseil départemental Haute Garonne
- Olivier LOUIS, direction départementale des territoires de la Haute Garonne
- Sylvain MACE, syndicat du bassin Hers Girou
- Bernard MAILLOCHAUD, UPNET
- Jean Louis MALFERE, EGIS
- Nadia MOULIN, ONEMA
- Frédéric NERI , CEN Midi Pyrénées
- Johan ROY, fédération des chasseurs Midi Pyrénées
- Stéphanie SAUVAGET , DREAL Midi Pyrénées
- Alice TERRIER, fédération des chasseurs du Tarn
- Bernadette TELA, Région Midi-Pyrénées
- Patrick URBANO, Conseil Général du Tarn

Christian GODILLON présente les objectifs de cette réunion, à savoir un échange sur les mesures associées au projet en vue d'élaborer le dossier d'enquête publique. Il rappelle les différents groupes de travail qui se sont tenus jusqu'alors.

Il précise que la présentation d'aujourd'hui sera mise en ligne sur le site internet,

<http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr/>

et remercie les participants en les invitant à s'exprimer lors du déroulement de la présentation.

Jean Pierre BROUSSE demande si le financement public est assuré pour ce projet.

Christian GODILLON répond en signalant que le financement public du projet nécessite une subvention d'équilibre financée pour moitié par l'état, l'autre partie étant prise en charge par les collectivités locales. Les collectivités se sont prononcées favorablement à la poursuite du projet.

Jean Louis MALEFERE présente les différents impacts et les mesures acoustiques liées à la réalisation du projet. Il rappelle la réglementation en vigueur et les méthodes d'évaluation du niveau sonore. Il présente les secteurs affectés par le projet et expose les différents types de traitement envisagés.

Stéphanie SAUVAGET signale qu'il s'agit des premiers résultats qui seront complétés quand les études seront finalisées.

Jean Pierre BROUSSE demande si un bilan a été établi et le coût total que cela représente, si l'éventualité de la nécessité d'acheter le bâti a été prise en compte. Il précise qu'il est nécessaire de faire du cas par cas pour de telles estimations.

Christian GODILLON répond que pour les protections de façade le montant s'élève généralement pour chaque bâti entre 5 000 et 10 000 €.

Jean Louis MALFERE signale que chaque cas est particulier. Une habitation peut avoir besoin de protection à la source et/ ou / de protection de façade. Il indique que le concessionnaire déterminera à terme le type de protection le plus adapté. Pour chaque cas, une étude spécifique sera réalisée intégrant l'aspect financier.

Johan ROY signale les problématiques de franchissement de l'infrastructure par la faune sur des secteurs assez urbanisés. Il rappelle que la grande faune ne peut pas franchir l'infrastructure. Si un animal franchit les clôtures, il est piégé dans l'emprise. Il signale la nécessité de bien définir en amont les besoins en terme de protection phoniques et les mettre en relation avec les difficultés de franchissement évoquées.

Christian GODILLON rappelle que les clôtures, installées tout au long de l'infrastructure, permettent d'éviter les collisions et d'empêcher l'accès des animaux grande faune sur l'autoroute.

Jean Louis MALFERE rappelle ensuite la méthodologie employée pour les études air et santé et indique que les études doivent être mises à jour après intégration des données récentes sur le trafic.

Christian GODILLON indique qu'il s'agit aujourd'hui d'un point d'étape et qu'en ce qui concerne les thématiques air et bruit, celles-ci seront actualisées après la mise à jour des données. Le groupe de travail environnement se réunira en juin après actualisation de ces données.

Sébastien ALBINET présente ensuite les impacts du projet et les mesures écologiques à mettre en œuvre. Il détaille les études des enjeux par rapport au découpage par secteur, identifie les forts enjeux (prairies humides, cours d'eau ...)

Il fait part de la méthode de travail utilisée, en identifiant les milieux et les espèces particulières, en cartographiant les habitats, pour ensuite appliquer un gradient de couleur fonction de l'importance de l'enjeu relevé.

Bernard MAILLOCHAUD fait remarquer que les chevreuils traversent régulièrement la RN 126, l'autoroute risque de représenter un point bloquant. Il fait part de son étonnement de ne pas voir les faucons mentionnés dans les études.

Sébastien ALBINET répond que le faucon crécerelle est une espèce plutôt courante, de même que la huppe fasciée. Il indique que le travail réalisé cible la faune menacée ou rare, or le chevreuil par

exemple fait partie de la faune ordinaire. Il précise que ces espèces ne sont pas oubliées mais que les études ciblent les espèces remarquables.

Jean Pierre BROUSSE indique que les espaces agricoles cultivés servent également à l'alimentation des animaux.

Olivier LOUIS demande si un inventaire plus global a été réalisé sur les zones humides

Jean Louis MALFERE indique que les zones humides seront décrites à partir des inventaires phyto sociaux réalisés. La procédure d'inventaire pédologique des zones humides systématique ne peut être engagée que lorsque le tracé est définitif. L'objet aujourd'hui est de présenter les zones humides identifiées.

Olivier LOUIS indique qu'il aurait été pertinent d'intégrer à travers les inventaires existants réalisés par les conseils départementaux pour les zones humides et souhaite avoir une approximation de la surface impactée.

Sébastien ALBINET explique qu'environ 16 hectares sont impactés par le projet.

Axandre CHERKAOUI demande si un diagnostic des espèces a été réalisé et si des inventaires complémentaires en hiver auront lieu sur les oiseaux et les chiroptères.

Sébastien ALBINET confirme que le diagnostic est fait. Il n'y a pas de grands secteurs particuliers. En ce qui concerne les oiseaux, aucune espèce n'appartient à la faune remarquable.

Jean Pierre BROUSSE signale que les noms d'espèces sont parfois insuffisants et que des photos permettraient de mieux se représenter l'apparence de l'espèce concernée.

Johan ROY présente l'étude réalisée par la fédération des chasseurs de la Haute Garonne et du Tarn dont le travail est établi à partir de la collecte des données auprès d'adhérents.

Sébastien ALBINET présente ensuite les mesures environnementales proposées et développe sur les mesures d'évitement, d'atténuation et de réduction.

Nadia MOULIN s'étonne de la prise en compte de mesures d'évitement alors que les zones humides ne sont pas caractérisées pour l'instant.

Christian GODILLON rappelle le principe de progressivité des études et que des compléments d'études, notamment pédologiques, seront réalisés au moment de l'enquête loi sur l'eau.

Yvain BENZENET remarque que les superficies de compensation pourront augmenter au vue des résultats d'études au moment de la déclaration loi sur l'eau.

Jean Louis MALEFERE précise que les inventaires phyto socio sont réalisés, et que le positionnement relève de la démarche d'évitement dans le cadre de l'enquête publique. Certaines zones humides seront revalorisées au regard de leur état actuel.

Frédéric NERI rappelle l'importance de recréer ce qui est supprimé, de restaurer les milieux dégradés.

Johan ROY intervient pour indiquer que des outils ont été développés par le milieu agricole et celui de chasseurs, comme la création d'espaces refuges.

Jean Pierre BROUSSE précise que l'activité agricole ne doit pas être perturbée. Il précise que la chambre d'agriculture est plutôt opposée au rachat des terres. Elle veut bien prendre en compte la biodiversité mais les mesures de compensation doivent s'adapter à l'agriculture. La gestion des délaissés intéresse les agriculteurs (dossiers PAC). Un travail est actuellement engagé sur un projet de contrat pour la gestion des espaces de compensation.

Hakima BECHOUA rajoute que chacune des parties ne doit pas être lésée, et propose de se placer dans un cycle gagnant-gagnant. Les mesures compensatoires doivent être adaptées à l'économie agricole. Il faut utiliser les délaissés agricoles pour mettre en place les mesures compensatoires envisagées. Il existe des projets de contrats pour la mise en place des mesures compensatoires. Il est important de ne pas opposer l'agriculture à l'environnement.

Stéphanie SAUVAGET souligne l'intention de l'Etat d'utiliser les délaissés pour la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Christian GODILLON rappelle que l'esprit développé est bien celui d'un travail élaboré en concertation avec le secteur agricole.

Quentin GAUTIER constate que les mesures compensatoires sont présentées de manière générale et souhaite savoir s'il y a plus de précision en terme de surfaces concernées et d'impacts résiduels après compensation

Jean Louis MALFERE rappelle que nous sommes aujourd'hui sur des évaluations, des estimations de surface, les chiffres définitifs ne seront connus qu'ultérieurement. Il rappelle également la difficulté de trouver des terrains éligibles au titre de la compensation.

Yvain BENZENET souligne que les impacts résiduels ont bien été qualifiés, il reste à les quantifier.

Christian GODILLON précise que les impacts ainsi que les surfaces à compenser seront connus lors du prochain groupe de travail.

Olivier LOUIS signale que le ratio de 150 % doit être appliqué à la compensation des zones humides.

Quentin GAUTIER demande sur quelle durée les mesures de suivi sont envisagées. Il rappelle qu'il s'agit d'un point de vigilance important sur des projets d'infrastructure aussi importants.

Christian GODILLON répond que les périodes de suivi sont de 20 à 30 ans.

Patrick URBANO demande si une analyse croisée des mesures environnementales et paysagères est réalisée tout au long du projet en prenant en compte également les espaces bocagers de l'entrée de Castres et la plaine du Girou.

Jean Louis MALFERE répond par l'affirmative en indiquant que l'aménagement paysager est traité en parallèle des mesures prises en compte. Il présente ensuite les aménagements des passages à faune.

Jean Pierre BROUSSE s'interroge sur les dimensions importantes des ouvrages et demande s'il répondent à une opportunité ou bien à une réponse du monde agricole.

Jean Louis MALFERE indique que la taille des ouvrages résulte d'une mixité entre les besoins du monde agricole et de transparence écologique.

Johan ROY signale la satisfaction de la fédération des chasseurs sur de la prise en compte des besoins locaux mais exprime un doute sur les ouvrages de grande faune. Il rappelle que les échanges ont été riches. Les passages à faune sur certains ouvrages ont des dimensions inférieures qui risquent d'entraver leur efficacité. Il signale qu'un suivi doit être réalisé sur le long terme tant sur la réalisation (dimension, nature du substrat) que sur l'utilisation par la faune et les grands mammifères. Il indique l'importance de la mise en place de mesures tels que aménagement, signalisation lorsqu'il y a proximité avec la RN 126 existant.

Axandre CHERKAOUI soulève l'importance d'assurer la perméabilité de l'infrastructure routière mais également des routes voisines. Il faut cibler la hauteur des aménagements en fonction des espèces protégées et concernées par le projet : notamment pour les chiroptères dont il faut localiser les couloirs de vol.

Jean François JOFFRE présente les différents impacts et les mesures hydrauliques via le modèle hydraulique.

Sylvain MACE propose la renaturation des cours d'eau comme mesures compensatoires.

Jean Louis MALFERE indique que le positionnement des bassins ne peut pas être arrêté aujourd'hui mais précise que les emprises seront à l'écart de toute zone sensible.

Christian GODILLON informe des prochaines étapes dans l'élaboration du projet, rappelle qu'une prochaine réunion est prévue en juin afin d'apporter des précisions sur les études restant à finaliser.

Il remercie l'ensemble des participants pour le travail accompli et la participation de tous les acteurs.